



ACTUALITÉ JANVIER 2018

Mode de pointage à la moyenne garantie.



Il y a près d'un an, lors des NAO 2017, la Direction nous informait officiellement que dès 2018, les échanges entre agents ne faisant pas parti de groupes à la même moyenne seraient interdit.

Le syndicat CGT TaM a alors pris le problème à bras le corps et proposé à la Direction de modifier le mode de pointage en vigueur et de mettre tout le monde à un pointage idem aux auxiliaires c'est-à-dire au réel, **MAIS avec une moyenne garantie.**

Bien entendu, il y aurait une période d'essai d'un an avec la possibilité de revenir en arrière si l'essai n'était pas concluant. Le syndicat CGT TaM a aussi fermement insisté pour qu'une consultation des conducteurs soit organisée.

Il y a quelques semaines, cette consultation a été lancée et à la très grande majorité, vous avez répondu favorablement à la modification du système de pointage, faisant confiance au travail de nos élus.

Fort du résultat de la consultation, ce mardi 23 janvier 2018, la CGT TaM a signé l'accord d'entreprise modifiant le mode de pointage des conducteurs « classés ». Ce sera un « mix » entre le pointage à la moyenne et le pointage au réel. Ceci va donc voir le jour très rapidement et les changements de services entre conducteurs pourront continuer normalement.

Nous invitons tous les agents qui rencontreraient des problèmes avec ce nouveau mode de pointage à venir nous rencontrer rapidement pour nous permettre de corriger les éventuelles failles de ce nouveau mode de pointage.

Décompte des repos sur les compteurs R1 (temps généré) et R2 (prime temps).

En ce moment, enflé une polémique sur le mode de décompte des repos depuis les compteurs R1 et R2.

EXPLICATIONS : Il y près de 9 ans, la Direction a changé le mode de décompte des repos et tous les repos qui étaient alors « graphiqués ou posés » étaient déduits du compteur R1. Les agents qui avaient des « gros » compteurs repos ont alors vu ces compteurs R1 fondre comme neige au soleil et les compteurs R2 gonfler.

C'était bien joué de la part de la Direction, car en moins d'un an, tous les compteurs étaient vides ; Plus de repos à disposition de l'agent.

Pourquoi ceci : parce que lors de la « construction » d'une grille de roulement, tous les temps annexes sont comptabilisés dans celle-ci et donc un repos est composé de temps générés (R1) MAIS aussi de primes temps (R2).

.../...

Par contre lors du décompte du repos, seul le compteur R1 était ponctionné, **CHERCHEZ L'ERREUR** (S'il y en a une car nous, car nous restons persuadés que cela était volontaire de la part de la Direction pour vider tous les compteurs R1 à moindre frais) !

A l'époque et après avoir alerté plusieurs fois la Direction sur ce problème, nous avons exigé que si le compteur R2 servait à « construire » une grille, ce même compteur devait aussi être débité lors de la prise d'un repos.

Le mal ayant été fait, la Direction a donc été obligée d'accepter notre proposition et comme par hasard, les compteurs R1 sont remontés à des niveaux raisonnables.....jusqu'à ce que nous passions (contre la volonté de la CGT) à des semaines de 5 jours de travail et la disparition des VT.

Dès lors, les heures affichées sur les compteurs de repos ne nous appartiennent plus mais servent uniquement à la construction des grilles de roulement avec les repos graphiqués.

Le décompte du repos à 0 serait donc une bonne chose et clarifierait les débats. Sujet à suivre.

Stationnement des salariés TaM, rue Frédéric FABRÈGES

17 euros ???



Avec la nouvelle politique « Voirie » mise en place par la ville de Montpellier, les salariés TaM travaillant au « Stationnement » rue Frédéric FABREGES ne bénéficient plus de facilités de parking pour venir travailler.

Le tarif qui leur serait appliqué aujourd'hui, serait de l'ordre de 150/200 € par mois ; autant dire impossible. D'autant plus que le bus desservant ce quartier passe toutes les 30 mn en service hiver et toutes les heures en été !!!

Le 17 janvier dernier, le syndicat CGT TaM a écrit à la Direction de TaM pour lui exposer le problème rencontré par nos collègues et trouver ensemble une solution.

Nous attendons la réponse.

TaM et le Télétravail

Comme nous vous l'avons annoncé voici quelques mois, le syndicat CGT TaM mettra dans son cahier revendicatif, la mise en place du télétravail à TaM.

A ce jour, plusieurs agents de différents services sont intéressés par ce projet.

Vous êtes séduit (e) par le télétravail ? Vous désirez des explications ? N'hésitez plus et rencontrez nous pour en discuter !



la
cgt

TaM

Envie de faire changer les choses?
Syndiquez vous

Les citoyens qui luttent ne sont pas sur de gagner mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu

Montpellier le 29 janvier 2018